

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2024

SEILHAN



En ce début d'année 2025, je tiens à vous présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom et au nom du Conseil Municipal nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Nous avons une pensée émue pour toutes les familles qui ont perdu un être cher, et pour ceux qui luttent contre la maladie.

J'en profite pour remercier à nouveau les élus, pour leur investissement au sein de la vie municipale et M. Delès pour la mise à jour du site Internet de notre commune.

Mes remerciements s'adressent également au personnel communal pour leur professionnalisme, aux associations pour leur implication au sein de notre village.

Je voudrais également remercier les bénévoles pour l'entretien de l'église ainsi que les habitants qui entretiennent les espaces verts devant chez eux.

Enfin tout le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui se sont installés sur notre commune ainsi qu'aux entreprises et commerces sur la zone du Bazert.

Les travaux prévus en 2024 ont été réalisés (travaux de maçonnerie au clocher intérieur de l'église, chauffage de l'église, peintures des menuiseries extérieures des bâtiments communaux – Travaux de voirie au Quartier d'Arrivet).

Pour 2025, nous sommes aujourd'hui dans une inconnue budgétaire, pour la première fois, l'Etat commence l'année sans budget ce qui aura des conséquences sur nos collectivités.

Néanmoins, nous continuerons nos projets par la mise aux normes de la Protection Incendie sur l'intégralité du territoire de Seilhan.

Que 2025 soit une année de **Joie**, de **Bonheur** et de **Bonne Santé**.

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos proches.

Denise VIGNEAUX

Nouveaux horaires ouverture secrétariat de mairie : Mercredi 8h30 à 13h30

Téléphone : 05 61 95 68 55 – mail : bcmairie-seilhan@orange.fr

Site : www.mairie-seilhan31.fr

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES LORS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 2024.

Nous vous rappelons que l'ensemble des décisions est consultable sur le site de la Mairie ou au secrétariat

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Délibération (ONF) pour instauration d'une obligation réelle environnementale au profit de la SNCF

Délibération Modification STATUTS CCPHG (Compétence Gestion Fourrière)

Délibération pour paiement d'un 1/4 des dépenses d'investissement

Délibération pour demande de subvention auprès du Département actualisant le projet du chauffage de l'église (travaux supplémentaires sur tableau électrique)

Travaux BP 2024 : report projet investissement 2023 +prévisionnel 2024 - électricité et salle de bains
logement du Presbytère - Remplacement des blocs de secours à la salle des fêtes.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Vote du Compte de gestion 2023

Vote du Compte administratif 2023

Affectation du résultat

Vote des taux d'impôts 2024

Vote des subventions 2024 et du compte fêtes et cérémonies

Vote du budget prévisionnel 2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2024

Délibération pour le retrait d'un point d'intérêt dans le cadre du dispositif « New Deal – Couverture ciblée »

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2024

Délibération pour fixer le nouveau loyer de l'appartement au-dessus de la Mairie suite au départ du locataire.

Délibération pour le retrait du SICASMIR des communes d'Antignac, Escanecrabe, Labastide, Montbernard, Montesquieu-Guittaut et Puymaurin et adhésion des communes d'Arlos, Bachos et Billière.

Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain indivis GOURDAN/SEILHAN (loyer SFR).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

Délibération Vente coupe de bois sur forêt communale indivis avec Gourdan-Polignan

Délibération reprise de la compétence « VOIRIE » par la CCPHG

Convention SFR

Projet vente du Terrain du Bazert

Délibération de la modification des statuts de la CCPHG, prise d'une compétence obligatoire : plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Délibération pour ou contre le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Haut Garonnaises

Vos responsables de quartiers sont à votre écoute :

- LUC, ARRIVET et PRADIOT : SABADIE André, NAIGEON Elisabeth
- VILLAGE : VIGNEAUX Denise, LARQUÉ Mélody
- LA BARAQUE : MARCHESI Christophe
- LE BAZERT : RIEU Adrien, SABADIE André
- LA MOULINE : OUSSET Alain, VIGNY Frédéric

Nouvelles réglementations :

La loi « CLIMAT et RESILIENCE » impose aux communes la mise à jour des PLU d'ici le 22/02/2028, afin de ne conserver qu'1(un) hectare de zone constructible et d'arriver à terme à 0(zéro) artificialisation des sols.

Si cette révision n'est pas effectuée d'ici 2028, le PLU deviendra caduque et la mairie ne pourra plus délivrer de permis de construire.

Il est certain que cette loi fera disparaître une grosse partie des zones constructibles sur la commune.

Avis aux propriétaires de terrain...

ETAT CIVIL :

MARIAGES

GATISSOU Robert-François et VEZILIER Valérie 06/04/2024

DECES

VIGNY Jacques 05/05/2024

BATMALLE Juliette 12/10/2024

DEU Henriette 29/10/2024

RECENSEMENT MILITAIRE : Inscriptions en mairie pour les jeunes de 16 ans.

Date à retenir :

**Galette des ROIS offerte à toute la
population Le dimanche 26 janvier
2025 à 15h**

**Pour une bonne organisation, merci de vous inscrire
auprès de la Mairie avant le mercredi 22 janvier 2025**

Coupon –réponse galette des rois : (à retourner à la mairie) ou par téléphone au 0561956855 ou 0614529918

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :